

# C'ETAIT PAS NOËL AVANT L'HEURE !

En début de séance, les Organisations Syndicales ont interpellé le T.P.G. sur la pratique du dialogue social dans notre département.

**Voir la « lettre ouverte au T.P.G. » en pages intérieures.**

Sujets à l'ordre du jour

## INSTALLATION DES DOMAINES ET DE LA BRIGADE REGIONALE FONCIERE

L'installation est Prévue en avril 2007. Les cinq agents de la brigade foncière ont fait leur choix d'implantation. Quatre d'entre eux ont souhaité rester à Nancy et seront installés à la T.G. de Meurthe et Moselle. Un agent résidant à Metz a fait le choix d'être basé sur place et rejoindra le service des Domaines dans les locaux Lafayette. Il reste à finaliser les questions techniques ainsi que les horaires de ces collègues.

## BUDGET 2006 - 2007

**Le budget de fonctionnement 2007 s'élève à 7 186 476 euros.** La principale augmentation concerne la sécurité dans le cadre des transports de fonds.

Les opérations immobilières prévues :

- Réaménagement de la très. Metz- Municipale = 36 150 euros
- Installation du service des Domaine = 68 085 euros
- Réinstallation de la Trésorerie de Creutzwald = 46 675 euros

## PONT NATUREL

Le 02 Novembre 2007 a été retenu.

## REAMENAGEMENT DU RESEAU

### **Création d'une antenne à Vic sur Seille et Delme.**

La direction nous annonce une ouverture au Public de deux jours par semaine pour ces deux postes.

Question : est-ce ainsi que l'on prétend mettre le contribuable au cœur des missions (dixit la DGCP) ?

Voilà bien un paradoxe des « temps modernes ». Alors que nos gouvernants prêchent un « *service public de qualité et de proximité* » et bien en Moselle on réduit les heures d'ouverture de moitié.

Réponse : en réalité, réduire l'amplitude horaire, permet à la Direction de se déconnecter des problèmes que peuvent subir les agents en matière de conditions de travail et de suppressions d'emplois. Ce mécanisme qui n'est qu'un leurre permet aussi de pallier à la surcharge de travail liée aux missions en cours.

### **L'Hôtel des Finances de Château-Salins est prévu pour septembre 2007.**

Des précisions supplémentaires nous seront données au prochain CTPL.

### **Projet de fusion des postes de Sarralbe et Puttelange au Lac :**

Suppression de la Trésorerie de Sarralbe (organisation de permanences pour le Public).

Ce projet de suppression va à l'encontre du processus de décentralisation prôné par les pouvoirs publics, dans le cas présent, celui de la survie du monde rural. La CGT, fidèle à son engagement, défendra sa conception du service public de proximité.

### **Trésorerie de Vigy**

L'intérim se poursuit. La direction ne donne aucune précision sur l'avenir de ce poste.

*Ah, dialogue social quand tu nous tiens !!!*

## HORAIRES VARIABLES

Mise en place à la Trésorerie de Metzervisse au 01/01/2007.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Abonnements au parking ST THIEBAUT.**

Les élus CGT ont alerté la direction sur l'éventualité du non renouvellement des places au parking Saint Thiébault pour les agents de la Trésorerie Générale. En effet, il semblerait que la Mairie de METZ, ait l'intention de changer sa politique de stationnement en centre ville.

La direction s'engage à faire les démarches auprès du Maire de Metz. Nous vous tiendrons informés des évolutions sur cette affaire.

## Conclusion de ce CTPL

**AU MENU :REDUCTION DES HEURES D'OUVERTURES AU PUBLIC ET SUPPRESSIONS DE POSTES. TOUT CECI DEMONTRE BIEN LA VOLONTE DE LA DIRECTION DE REDUIRE LE RESEAU ET LA NOTION QU'ELLE A DU SERVICE PUBLIC.**

### **Vos représentants C.G.T. :**

Titulaire : Raymonde VITALI  
Suppléante Florence MIGRENNE

T.G. Service - Liaison Rémunération  
Antenne T.P.Hospitalière Thionville

☎ 03.87.38.68.36  
☎ 03 82 55 87 05



MOSELLE

CTPL du 21 décembre 2006

Lettre ouverte  
au Trésorier Payeur Général, Président du C.T.P.L.

## « Dialogue social » en Moselle ?

Jusqu'au dernier moment, notre présence à cette réunion a été plus qu'incertaine. En effet, tant au plan national qu'au plan local, les fils du « dialogue social » paraissent de plus en plus rompus. En CAP, les arguments développés par les élus du personnel dans le cadre de la défense des dossiers individuels des agents ne modifient pas, ou si peu, les positions arrêtées préalablement par vous-même.

En ce qui concerne plus particulièrement le Comité Technique Paritaire Local, chargé d'étudier les questions d'organisation des services et de conditions de travail, la capacité d'écouter et d'entendre les remontées du terrain, collectées à l'occasion des visites de postes et services par les organisations syndicales - voire portées directement par des personnels concernés, n'est pas meilleure. L'impression d'un discours officiel, à tenir coûte que coûte, quelles que soient les difficultés rencontrées dans le cadre des réformes mises en œuvre, semble être l'objectif fixé aux directions locales par la DGCP. Nous ne voulons pas que le CTPL devienne le Comité du Trésorier Payeur Local mais nous exigeons que les messages, dont nous sommes porteurs, soient entendus.

Dans ce contexte général, nous tenons à souligner la détérioration du dialogue social que nous constatons unanimement dans notre département depuis un peu moins d'un an. Nous voudrions lister une série de constats qui nous laissent singulièrement dubitatifs sur l'intérêt que vous portez, Monsieur le Président, aux instances paritaires.

Le calendrier des réunions de ces instances en est désormais une illustration régulière :

- pour mémoire, une CAP de catégorie B consacrée à l'élaboration de la liste d'aptitude de C en B et des tableaux d'avancement fixée à 15h00, avant une CAP de catégorie C qui débutait, en conséquence et dans les faits, à 17h00 ;
- des CAP de mutations et de révisions de notes et un CTPL programmés le 6 juillet, en période de vacances estivales et d'effectifs réduits dans les services, obligeant les représentants du personnel à demander le report du CTPL et du point de l'ordre du jour des CAPL consacré aux révisions de notes, les mutations ne pouvant évidemment attendre ;
- de nouveau un CTPL convoqué ce 21 décembre en période de vacances de fin d'année avec les mêmes inconvénients qu'un 6 juillet, précédé de plus d'une CAP de catégorie B programmée à 14h00, une demi-heure avant le CTPL, et suivi d'une CAP de catégorie A programmée à 17h00 ...

Les réunions paritaires ne devraient pas venir « se nicher » dans les quelques rares instants de disponibilité que vous laissez votre agenda ... C'est faire bien peu de cas des représentants et des élus du personnel que de les convoquer quand vous considérez n'avoir rien de plus urgent à faire. Dans cette logique, nous vous demandons d'ores et déjà que, par respect des élus siégeant en CAP locale convoquée à 17h00, la réunion de ce CTPL ne déborde pas au delà de cette limite, quitte à reporter les éventuels points non évoqués ce jour au prochain CTPL.

De plus, engagement avait été pris par votre prédécesseur de transmettre, dans un délai très court (15 jours avaient été annoncés lors du CTPL du 3 février 2005), les PV de CTPL et autres instances paritaires. En effet, pour une réelle fidélité du compte rendu des débats, il vous est absolument nécessaire de rédiger et de transmettre le plus rapidement possible ces PV. A ce sujet, nous avons pu relever à de nombreuses reprises que les interventions des uns et des autres se trouvent synthétisées, tronquées, voire omises, ce qui ne correspond pas à la nature d'un procès verbal qui devrait retracer in extenso les prises de paroles des membres du comité.

Les représentants du personnel sont également consternés par l'élaboration des ordres du jour des réunions de CTPL. Comment comprendre qu'il nous faille demander la mise à l'ordre du jour d'un bilan des compétences croisées, du déploiement d'Hélios ou de l'exécution du B.O.P. en termes de masse salariale et de plafond d'emploi ? Ces points ne devraient-ils pas figurer naturellement dans les ordres du jour établis par vos soins ?

Alors que le service des Domaines intègre au 1<sup>er</sup> janvier 2007 la DGCP, comment comprendre que le point « ARTT » ne soit abordé que le 21 décembre 2006 ? Nous sommes d'autant plus surpris que les personnels des Domaines, aux dernières nouvelles, n'auraient pas été consultés.

Alors que 2007 est l'année où vont ouvrir les premiers Hôtels des Finances de notre département, nous regrettons de ne pas avoir plus d'éléments portés à notre connaissance à cette heure.

Nous demandons que l'ordre du jour de ce CTPL soit revu et que soient abordées prioritairement l'intégration du service des Domaines à la DGCP et la création d'Hôtels des Finances l'année prochaine en Moselle.

Faut-il considérer que le point 3 de l'ordre du jour consacré au « maillage » du réseau du Trésor en Moselle était sensé aborder ce sujet ? Ou est-il question de la fermeture d'un poste comme Vigy ? Comment en être juges lorsque les représentants du personnel ne sont pas destinataires de documents préparatoires sur ce sujet comme sur d'autres points de l'ordre du jour (ARTT des Domaines et réorganisation du service exploitation du DI) ?

En outre, nous sommes également consternés de la façon dont les demandes des représentants du personnel sont parfois traitées.

Ainsi avons nous demandé que les documents budgétaires présentés aient une certaine cohérence entre eux. Comment comparer sérieusement les documents retraçant la fin de gestion 2006 et la dotation budgétaire 2007, ce d'autant que les évolutions comparées, sur ce dernier sujet, relèvent de lignes différentes ?

Qu'en est-il de la demande de communication du résultat synthétisé des réponses aux questionnaires remplis par les agents après leur formation aux compétences croisées, et de la proposition d'instauration d'un cahier de liaison dans chaque poste concerné par cette « réforme » et retraçant les difficultés rencontrées au quotidien par nos collègues ? Qu'en est-il du recrutement d'un PACTE à la Recette des Finances de Sarreguemines, de l'application des horaires variables à la Trésorerie Générale ? ...

Dans un tel contexte marqué d'une logique de consultation toute formelle des représentants du personnel, ceux-ci doivent-ils envisager une grève des instances paritaires ? Doivent-ils faire entendre à celles et ceux qui les ont élus pour les représenter qu'il leur faut bel et bien créer un rapport de forces s'ils veulent que leurs représentants soient écoutés et entendus, tant en matière d'organisation des services et de conditions de travail qu'en matière de gestion du personnel et de défense des dossiers individuels ? Nous sommes impatients d'apprécier, Monsieur le Président, votre capacité à entendre nos légitimes revendications.

# TABLEAU D'AVANCEMENT de **CONTROLEUR 1<sup>ERE</sup> CLASSE** à **CONTROLEUR PRINCIPAL**

Cette C.A.P. s'est tenue suite au basculement de 189 emplois du concours de contrôleur principal en liste d'aptitude.

En effet, la DGCP a estimé que le niveau du concours était trop faible et a décidé de ne pas nommer tous les postes pourvus initialement.

Sur les 597 postes prévus par concours, seuls 408 ont été reçus, les 189 restant ont donc été « transformés » sur liste d'aptitude.

Le ratio de répartition proposait 4 postes pour la Moselle.

Lors de la CAP du 15 mai 2006 125 agents avaient vocation ; 11 agents ont donc été proposés, classés et nommés (rang 1 à 11).

2 Agents étaient classés (rang 12 & 13). Ils ont donc été nommés sur cette liste complémentaire.

JUNG Philippe	Metz-Esplanade
THOMAS Josiane	TG Liaisons Rémunérations

Les 2 agents classés (rang 14 & 15) ont donc été proposés et seront nommés.

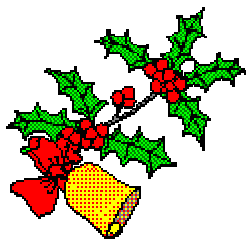
CATHALA Roseline	Metz-Esplanade
BRANDEL Claudette	TG Liaisons Rémunérations

La CAP se réunissait donc pour entériner cette proposition.

Résultat du vote : Organisations Syndicales : Contre  
Administration : Pour

Nous vous rappelons que la CGT est opposée aux listes d'aptitude qu'elle considère comme injustes et préconise une carrière linéaire.

## LA CGT VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX



# POUR 2007

